

**PREMIÈRE JOURNÉE**

Les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Observations de M<sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_

Lacouarde RE\_1

24.6.2021. J'ai pris connaissance de la modification de l'article 5-a sur les hauteurs de construction. La légende du schéma de parcelle est en partie illisible. La modification est une proposition d'ajout sur la surélévation des extensions de bâti.  
Léa Nagybl.

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

